

Limitation redoublements - époque du DEUG (jusqu'à 2005)

Par **JS57**, le **09/10/2020** à **16:19**

J'aurais une question pour les plus anciens, pour ceux qui ont connu l'époque du DEUG.

A l'époque, théoriquement, un étudiant avait droit à 3 ans pour réussir les deux années, ainsi qu'à deux ans supplémentaires par dérogation.

J'aimerais savoir s'il était difficile d'obtenir une de ces dérogations.

J'aimerais aussi savoir s'il y a eu des cas de six années (voire plus) consécutives en DEUG. Avez-vous connu des cas comme ça ?

Pensez-vous qu'une fac aurait pu autoriser cela ?

Merci.